

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

## ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

## PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 18 Juillet

## La Réforme budgétaire

Le budget va vite à la Chambre et pour cause : toutes les questions importantes sont écartées et disjointes. Ce n'est pourtant pas faute d'avoir été étudiées, et lorsqu'on songe à tout le temps dépensé en pure perte à l'examen de ces importantes questions, on ne peut s'empêcher d'admirer les beautés du système de travail parlementaire.

Voilà l'avantage de faire rentrer toutes les questions dans le budget. Le temps se passe en discussions... académiques; les adversaires de la réforme se bornent à faire de l'obstruction, et on arrive ainsi au moment où il faut voter le budget coûte que coûte. A ce moment la question budgétaire primant tout, on se débarrasse des impedimenta de toute nature et on boucle le budget. Chaque année nous voyons se renouveler cette petite manœuvre; chaque année les mêmes réflexions s'imposent, mais rien n'y fait, la Chambre reste fidèle à sa chère méthode de travail.

Voici, par exemple, ce qui se passe pour le régime des boissons : depuis le début de cette législature, la question est à l'étude; elle a été discutée et rediscutée à la Chambre, au Sénat et finalement elle vient d'être jetée au rancart. Tout ce travail de quatre ans est à refaire. Le pays en est pour ses espérances : pour se consoler, il ne pourra que lire les superbes et innombrables discours qui ont été prononcés à ce sujet : c'est peu et je doute que le consommateur y trouve grande satisfaction.

Combien il serait plus sage et surtout plus profitable pour le bien public, d'étudier le budget sérieusement en tant que budget et d'examiner à part ces réformes depuis si longtemps promises, qui sont certainement assez importantes pour mériter de faire l'objet de projets spéciaux.

Peut-être, sûrement même, toutes ne se-

raient pas votées, mais au moins est-on en droit de supposer qu'un certain nombre pourraient aboutir. Cela vaudrait toujours mieux que rien.

Si ce qui vient de se passer pouvait être un enseignement, et si nous pouvions espérer que la prochaine Chambre rompra avec les errements de ses devancières, il n'y aurait que demi-mal. Cela dépend surtout de nous. Si les élections sont bonnes, le Parlement, rajeuni et régénéré, fera peut-être meilleure besogne.

En tout cas, maintenant la situation est assez nette; le budget, allégé de tout ce qu'il contenait d'important, est terminé à la Chambre; le Sénat en a été saisi lundi; deux ou trois jours lui suffiront sans doute pour le boucler, et le 20 probablement nos honorables seront renvoyés dans leurs foyers. Quel soupir de soulagement poussera-t-on de tous les côtés. Jamais, certainement, on n'aura attendu avec autant d'impatience la fin d'une législature. Le jour de l'échéance est arrivé. Combien pourront y faire face, à leur honneur?

J. QUERCYTAÏN.

## INFORMATIONS

### AU SIAM

Un télégramme de Saïgon annonce que les Siamois ont pris et pillé le steamer français *Jean-Baptiste Say* et l'ont coulé.

Ils ont ensuite maltraité l'équipage qu'ils ont conduit à Bangkok.

L'infanterie de marine française a enlevé les forts de Douthane et de Taphun, dans le haut mékong.

Nous avons eu six tués ou blessés. Les pertes des Siamois sont considérables.

Au conseil des ministres qui a eu lieu ce matin, on a arrêté le sens des déclarations que fera M. Develle, ministre des affaires étrangères, en réponse à la question de M. Deloncle sur les affaires du Siam.

Il est à peu près certain que, pour donner au débat la sanction d'un ordre du jour, la question

de M. Deloncle sera transformée en interpellation sur la demande de M. Dreyfus.

M. Develle fera connaître les instructions qui aient été données à l'amiral Humann et au ministre de France au Siam, M. Pavie, remontant aux origines de l'affaire, il déclarera que l'amiral Humann a franchi la barre de Bangkok pour faire respecter le traité de 1856.

L'indemnité demandée d'abord au Siam après le meurtre de M. Grosgrain a été élevée, à la suite des derniers incidents de Bangkok, en raison de la perte du bateau-pilote *Jean-Baptiste Say*.

Enfin, répondant au récent discours du ministre des affaires étrangères d'Angleterre à la Chambre des Communes, M. Develle rétablira les faits dans l'exacte vérité. Il terminera en déclarant que si le gouvernement avait eu l'intention de faire une expédition au Siam, il aurait d'abord demandé aux Chambres les crédits nécessaires; mais il affirmera que le gouvernement est décidé à obtenir du Siam de justes réparations.

\* \*

Saïgon, 16 juillet, soir.

On reçoit à l'instant, la nouvelle, sans autres détails, qu'un nouvel engagement a eu lieu entre nos troupes et les Siamois, sur les rives du Mékong.

Des détachements de l'infanterie de marine qui opèrent ont rencontré des bandes siamoises près des forts de Donthane et de Taphun sur le haut Mékong. Après un combat assez vif dans lequel les Siamois furent repoussés, nos troupes attaquèrent les forts en question et s'en emparèrent.

Nous avons eu six hommes tués ou blessés. Les pertes des Siamois sont considérables.

\* \*

M. Delcassé vient de recevoir de M. de Lanessan la dépêche suivante :

Hanoi, 16 juillet.

Une troupe siamoise a attaqué le 5 juillet à Naké, sur la rive gauche du Mékong, au-dessus de Houten, une reconnaissance de miliciens annamites.

Les Siamois ont été repoussés avec de grosses pertes. De notre côté il n'y a eu qu'un milicien annamite tué.

Cet échec des Siamois a produit une impression excellente sur les populations laotiennes qui sont partout avec nous.

\* \*

Le conflit avec le Siam tend à devenir aigu. C'est pourquoi nous croyons devoir donner de rapides renseignements géographiques sur cette

contrée lointaine où vont peut-être se dérouler des événements importants.

Le royaume de Siam est un vaste Etat de l'Asie méridionale, dans la presqu'île de l'Indo-Chine.

Il est borné au Nord par les principautés siamoises, tributaires de Birmanie, de Chine ou d'Annam; à l'Est par le Cambodge et le royaume d'Annam; au Sud par le golfe de Siam, la mer de Chine et les petits Etats malais Pahang et Perak; à l'Ouest par le détroit de Malacca, les possessions anglaises et la Birmanie.

Sa superficie est de 726,850 kilomètres carrés; sa population de 8 millions 750,000 habitants; sa capitale est Bangkok.

Le Meinam, son fleuve, coule au fond d'une immense et fertile vallée, au centre du royaume. Le climat de Siam est plutôt sain, sauf dans la partie marécageuse où le choléra et la petite vérole sévissent à l'état permanent. La température, par exemple, est très élevée. La moyenne constatée à Bangkok est de 38° centigrades. La saison des pluies dure de mai à décembre.

Le Meinam inonde chaque année le pays sur une vaste étendue et contribue ainsi puissamment à sa fécondité.

Les cultures principales sont le riz et la canne à sucre. On trouve au Siam en quantité des éléphants et des rhinocéros; on y rencontre également beaucoup de tigres et de sangliers.

Les Siamois sont fort petits, mais robustes. Ils ont la face large, les joues proéminentes, les yeux obliques, la bouche grande, les lèvres épaisses, le teint olivâtre et cuivré. Ils sont vains, artificieux, obséquieux et avarés. Ils fument beaucoup et ils jouent quelquefois jusqu'à leurs femmes et leurs enfants. Comme religion, ils adorent l'éléphant blanc, qu'on trouve en grand nombre dans les forêts du Sud.

Plusieurs cours sont ouverts au cabotage, mais le port principal du royaume est Bangkok. Il est ouvert aux navires au long cours.

Citons enfin le nom du roi; c'est un nom compliqué : Somdetch-Phra-Paramindr-Maha-Koulanlonkorn-Phra-Khoula-Khom-Klao.

Somdetch-Phra, etc., est né le 21 septembre 1853. Il a succédé à son père le 1<sup>er</sup> octobre 1868.

## Au Parlement Allemand

### VOTE DE LA LOI MILITAIRE

Berlin, 16 juillet.

L'Empereur, accompagné de quatre aides de camp, est arrivé hier à trois heures au Reichstag; il s'est rendu au salon réservé à M. de Caprivi.

La nouvelle aussitôt connue, a produit une grande sensation dans le Parlement, devant le-

se après.

Gertrude tombait de sommeil. Mascaret la prit dans ses bras comme il avait fait la veille mais plus doucement. Sans que Gertrude put se rendre compte de ce qui amenait ce changement, elle sentait parfaitement que Mascaret s'était adouci pour elle, à mesure qu'ils se rapprochaient de Loignac.

La Bigarreau, vieille fille sèche et maigre, aux muscles saillants, conduisit, sur l'ordre de son maître, la nouvelle venue à la chambre qui lui était destinée.

Nous la quitterons pour assister à l'entrevue de ce bon monsieur Mascaret et de dame Germaine. Dans le canton, on l'appelait « Madame. » Ses fonctions étaient d'être gouvernante de la maison. Les mauvaises langues ajoutaient bien autre chose, mais on craignait trop ce bon monsieur Mascaret pour que beaucoup osassent répéter les propos de ces mauvaises langues-là. En tous cas, chacun pouvait constater qu'elle régnait souverainement à la Bique (c'était le nom de la propriété). Détail à noter : elle disait vous à Mascaret qui lui répondait tu.

— Ah ! maintenant vous allez causer, j'espère, dit Germaine d'un ton aigre.

— D'abord, laisse, que je voie...

— Si on n'entendra pas. Ne craignez rien. Ils dorment tous.

— Tu veux savoir ce que c'est que cette petite fille-là. C'est beaucoup d'argent. Tu es étonnée. Voici.

Mascaret commença par raconter ce que nous savons déjà, comment il avait trouvé l'enfant au milieu d'un champ, au milieu d'une meule de

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 8

## La Fille du Marquis

Par MARC BAYEUX

### LIVRE PREMIER

#### III

#### L'ENFANT QUI FUIT

— Cent francs, Monsieur Mascaret, ce n'est pas une grosse somme... pour vous... et je vais vous expliquer : Mon aînée est malade à Bordeaux où elle est en condition...

— Malade ! malade ! Est-ce que je la connais, moi, votre fille malade ! non, n'est-ce pas ? Eh bien ! Pourquoi voulez-vous que je me prive de mon argent pour elle ? J'ai un cœur d'or, vous le savez, mais je ne veux pas qu'on me tonde la laine sur le dos : je vais chez le vieux Jérôme, que je trouve l'argent prêt à mon retour.

Ce bon monsieur Mascaret ! Il le fit comme il l'avait dit, et le père Jacquet n'osa pas, ne put pas refuser ! Et la fille aînée, malade à Bordeaux, ne reçut pas les cents francs qu'elle attendait pour s'acheter des médicaments. Ce bon Monsieur Mascaret ne pouvait pas se priver de son argent pour elle !

Il reçut la somme en revenant. La famille était

tellement émue qu'on ne remarqua point qu'il portait un gros paquet quand, avant de rentrer dans sa chambre, il monta dans celle où Gertrude couchait.

Lorsque, le lendemain, la petite fille s'éveilla, au signal de la servante, elle s'aperçut que sa belle robe, son linge avaient disparu. Sur la chaise, à côté de son lit, on avait mis, pendant son sommeil, des vêtements propres, mais grossiers.

Gertrude comprit. Puisqu'elle était seule désormais, puisqu'elle n'avait plus de parents, elle devait commencer une vie nouvelle. Alors, sans hésiter, elle s'habilla. L'enfant possédait cette vertu suprême du renoncement, qui est plus que la résignation, puisque ce renoncement c'est la résignation volontaire. Lorsqu'on vint lui dire que M. Mascaret l'attendait, elle descendit aussitôt, et ne lui demanda pas même ce qu'elle avait deviné ses riches vêtements de la veille. L'usurier s'attendait à une question, à une plainte de ce genre. Il n'en fut pas plus tendre pour elle.

Le voyage continua. Seulement, cette fois, on lui permit de s'asseoir sur la banquette, au lieu de rester à moitié caché sous le tablier. M. Mascaret n'avait plus peur qu'on s'étonnât de voir une petite fille à côté de lui. Quel rapport l'enfant habillée d'indienne vulgaire, coiffée d'un bonnet de toile, avait-elle avec Mlle Gertrude de Courrance.

L'usurier ne savait pas d'où venait cette petite. Mais peu lui importait. Elle l'avait suivi sans se plaindre. Elle n'avait plus de parents. Donc personne ne la réclamerait. Quant à lui, son plan était fait, et nous ne tarderons pas à savoir pour-

quoi il avait recueilli Gertrude !

Il fallut une seconde journée pour arriver à Loignac. De loin, la brise de la mer apportait de délicieuses senteurs salines. Gertrude fut comme reconfortée. Mascaret ne lui avait adressé la parole qu'à de rares occasions, elle commençait à accepter son existence nouvelle. Malgré ses souffrances de la veille, elle n'eût pas hésité à recommencer ce qu'elle avait fait plutôt que d'être obligée d'accuser son père.

Il était environ minuit quand M. Mascaret lui dit en lui montrant une petite maison blanche bien placée au milieu d'un petit jardin :

— Voilà où tu vas demeurer.

La maison, vue ainsi, sous la claire lueur de la lune, se détachait bien sous un ciel inondé d'étoiles, pareils à d'innombrables sequins d'or, avait un aspect riant qui faisait plaisir. Par-delà les arbres du jardin, à une portée de fusil environ, on apercevait la mer grise, phosphorescente, qui venait se briser contre la côte avec un bruit sourd.

— Ah ça, qu'est-ce que c'est que cette marchandise là, grommela une femme assez belle, mais déjà vieillie, quand le cabriolet s'arrêta dans la cour.

— On est couché ? demanda Mascaret sans répondre et en baissant un peu la voix.

— Il n'y a que moi de levée. Je vous attendais.

— Bon. Réveille la Bigarreau et qu'elle fasse le lit de cette enfant dans la chambre du second.

— Vous ne voulez pas m'expliquer.

— Fais ce que je te dis, on te racontera la cho-

quel est venue la troisième lecture de la loi militaire.

M. Bebel conteste la nécessité d'augmenter les forces militaires : tous les états d'Europe sont animés d'intentions pacifiques. C'est l'Allemagne qui donna, en 1868, l'exemple des armements à outrance. Elle continue maintenant à imposer à l'Europe un militarisme écrasant.

M. Bebel réfute les arguments de M. Bennisson, tirés de l'incertitude de la situation de la France, ainsi que des dangers de l'accession au pouvoir d'un général ambitieux.

Il est également inexact que les Français songent uniquement à la revanche : Ferry était détesté surtout parce qu'il entreprit la guerre du Tonkin.

D'ailleurs, bien que riche, la France est arrivée au bout de ses ressources : le déficit va croissant ; la diminution de la population constitue un obstacle à l'incorporation d'un plus grand nombre de soldats.

Les autres puissances sont épuisées par les dépenses militaires, spécialement l'Italie.

M. Bebel conseilla de ne pas restituer l'Alsace-Lorraine à la France ; mais il condamna l'annexion, qui est une grave faute politique, unique cause de la situation actuelle qui empêche la conciliation entre la France et l'Allemagne.

Continuant son exposé, M. Bebel trace un tableau pessimiste de l'état de choses en Russie, qui ne trouve plus à emprunter même à la France.

M. Bebel dit que, un jour, l'Allemagne était en danger, elle ne sera pas sauvée par la bourgeoisie, mais par le peuple.

Il cite l'exemple de la régénération de la Prusse après Tilsitt, si rapidement effectuée parce que les hommes d'Etat abolirent les privilèges et procédèrent révolutionnairement.

L'orateur enfourche son dada favori : l'institution de milices populaires à l'instar de la Suisse.

Après ce discours, la loi militaire est votée en troisième lecture par 201 voix contre 185.

Le budget supplémentaire est adopté sans débats.

Le chancelier de l'Empire lit un message impérial prononçant la clôture de la session du Parlement.

Le chancelier transmet à l'Assemblée les remerciements de l'Empereur et des gouvernements confédérés pour sa décision patriotique.

**La grève générale**

Le congrès des syndicats ouvriers a adopté à l'unanimité le principe de la grève générale, mais il a repoussé la fixation de la date de cette grève.

Il a adopté la formation d'une commission d'organisation et a décidé que la grève serait prête à éclater avant le 1<sup>er</sup> octobre.

Une consultation plébiscitaire devra avoir lieu avant cette date.

L'assemblée a adopté diverses autres mesures relatives à la grève générale et a décidé que le prochain congrès aurait lieu en 1894, à Nantes.

**Discours ministériel**

M. Viette, inaugurant le nouveau canal de Roubaix à Tourcoing, a prononcé au banquet un discours sur les projets votés par la Chambre, intéressant spécialement les ouvriers, où il a dit :

« que toutes les questions ouvrières peuvent être résolues, à la condition d'éviter l'injustice et la violence. Il faut que ces questions se développent par des évolutions méthodiques et réfléchies, seule manière de ne pas compromettre les résultats acquis. »

foin, les questions qu'il lui avait posées et les réponses qu'elle lui avait faites.

— Mon opinion est bien simple, poursuivit-elle. Elle est idiote. Il n'est pas admissible que bien vêtue, portant des bijoux, elle n'appartienne à quelque bonne famille, qui paiera cher celui qui l'aura recueillie. Elle a prononcé à peine quelques paroles depuis que je l'ai ramassée.

— Vous ne l'avez pas questionnée sur sa famille.

— Si plusieurs fois, elle m'a toujours fait la même réponse. Elle n'a pas de parents.

Germance s'était un peu apaisée en apprenant que cette marchandise-là pouvait rapporter une bonne somme d'argent. Dans cette maison, on ne boudait jamais devant un gain, quel qu'il fût.

— Et si vous vous trompez, dit-elle en finissant. Si elle n'est pas idiote ? Si elle est en effet, sans famille et qu'elle vous reste sur les bras ?

— Eh bien, tout bénéfice encore. Tu te plains que la Bigarreau vieillit ? Cette petite servira de domestique. J'y gagne les bijoux qu'elle portait, sa belle robe et les gages que je ne lui paierai pas.

Domestique !... La fille de la marquise de Courrance.

Pendant que celui qui était devenu son mal re disposait ainsi de son sort, Gertrude dormait profondément. En dormant, elle souriait, car elle pensait à sa chérie, au temps passé, plein de lumière et de caresses. Ce rêve-là fut son dernier bonheur.

Au réveil l'esclavage allait commencer.

**CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE**

**LE CLASSEMENT DES INSTITUTEURS**

Le Sénat a adopté lundi la plupart des dispositions votées par la Chambre et modifiant, sur certains points, la loi du 19 juillet 1889 sur le classement et le traitement des instituteurs. Ces dispositions sont surtout intéressantes par leurs conséquences financières.

Le Sénat a réduit la dépense au chiffre respectable de 14 millions, en rejetant 1,365,200 francs pour indemnités de direction, 90,000 pour les économies des écoles normales, en ramenant à 480,000 francs les 3,380,000 francs de traitements garantis et suppléments communaux, en supprimant 1,575,000 francs pour avancement quinquennal des 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> classes.

Voici, du reste, les dispositions maintenues : Les instituteurs et les institutrices des écoles primaires élémentaires et maternelles sont répartis en stagiaires et titulaires.

Les stagiaires forment un effectif de 15 0/0. Les titulaires se divisent en cinq classes, dont les effets numériques sont par rapport à l'effectif total, dans les proportions suivantes :

Cinquième classe.	25 0/0
Quatrième —	25 0/0
Troisième —	20 0/0
Deuxième —	10 0/0
Première —	5 0/0

La classe est attachée à la personne ; elle peut être attribuée sans déplacement et reste acquise au fonctionnaire en cas de passage d'un département dans un autre.

Indépendamment du traitement fixé aux articles précédents, les instituteurs et les institutrices titulaires ont droit :

- 1° Au logement ou à l'indemnité représentative fixée par arrêtés préfectoraux ;
- 2° A une indemnité de résidence dans certains cas déterminés.

Les instituteurs et institutrices stagiaires reçoivent un traitement de 900 fr. et une indemnité de résidence.

Ils ont droit au logement ou à l'indemnité représentative.

Ils forment une classe unique.

L'indemnité de résidence est fixée à

100 fr. dans les localités de	1,000 à 3,000 hab.
200 —	3,001 à 9,000 —
300 —	9,001 à 12,000 —
400 —	12,001 à 18,000 —
500 —	18,001 à 35,000 —
600 —	35,001 à 60,000 —
700 —	60,001 à 100,000 —
800 —	100,001 et au-dessus

2,000 dans la ville de Paris.

Le traitement des directeurs et directrices d'école primaires supérieures est fixé à 1,600 fr. pour la 5<sup>e</sup> classe, à 2,000 pour la 4<sup>e</sup>, à 2,200, pour la 3<sup>e</sup>, à 2,500, pour la 2<sup>e</sup> et 2,800 pour la 1<sup>re</sup>.

Le traitement des instituteurs adjoints et des institutrices adjointes des écoles primaires supérieures est ainsi fixé :

Cinquième classe	1,200 fr.
Quatrième —	1,400
Troisième —	1,600
Deuxième —	1,900
Première —	2,200

**IV**

**LES PREMIERS TEMPS**

— Eh bien, avais-je raison ? s'écria triomphalement Germance, le lendemain matin, après que Mascaret eut fait subir à Gertrude un interrogatoire dans toutes les formes.

— Ma foi, oui.

— Et l'outrecuis raison. C'est une coureuse, une voleuse peut-être.

A ce mot, Gertrude qui se tenait immobile dans un coin, redressa la tête.

— Vous vous trompez, madame, dit-elle doucement, je ne suis pas une voleuse.

— Tu répliques ? Oh ! oh ! il faudra qu'on fasse ton éducation, petite sotte ! Quand ce bon Monsieur Mascareton moi te di-ions quelque chose, ton devoir est de te taire ! Et pour que tu ne l'oublies pas, tiens.

Elle envoya d'un revers de main à Gertrude un énorme soufflet. Le coup fut si violent que la malheureuse alla se heurter contre la muraille. Pas un cri ne sortit de ses lèvres, elle ne versa pas une larme. Assis sur sa chaise, ce bon M. Mascaret regardait avec un honnête et bienveillant sourire en fumant sa pipe.

— J'ai un cœur d'or, petite, dit-il. Si dame Germance te corrige, c'est pour ton bien. N'ai pas peur d'elle, au fond, elle est aussi bonne que moi.

Dans l'interrogatoire qu'il avait adressé à Gertrude, Mascaret s'était aperçu que loin d'être idiote l'enfant répondait au contraire très-intelligemment. De nouveau questionnée sur ses parents,

Ils reçoivent, en outre, une indemnité de résidence.

Ils ont droit au logement ou à l'indemnité représentative.

Le traitement des professeurs d'écoles normales est fixé ainsi qu'il suit :

	Hommes	Femmes
Cinquième classe	2,500 fr.	2,200 fr.
Quatrième —	2,700	2,400
Troisième —	2,900	2,600
Deuxième —	3,100	2,800
Première —	3,400	3,000

L'avancement a lieu par classe et par département, au fur et à mesure des vacances dans chacune des classes.

Les promotions aux 3<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> classes ont lieu, pour les trois quarts, à l'ancienneté, et, pour un quart, au choix ; les promotions à la 2<sup>e</sup> classe, moitié à l'ancienneté, moitié au choix ; à la 1<sup>re</sup> classe, exclusivement au choix.

Peuvent seuls être admis dans les deux premières classes, les maîtres pourvus du brevet supérieur et ayant passé trois années au moins dans la classe précédente.

Les traitements des instituteurs et des institutrices d'Algérie sont fixés comme suit :

	Instituteurs	Institutrices
Stagiaires	1,100 »	1,100 »
5 <sup>e</sup> classe	1,400 »	1,400 »
4 <sup>e</sup> —	1,600 »	1,500 »
3 <sup>e</sup> —	1,800 »	1,600 »
2 <sup>e</sup> —	2,100 »	1,800 »
1 <sup>re</sup> —	2,400 »	2,000 »

Toutes les dispositions de la loi leur sont d'ailleurs applicables.

L'Etat garantit aux instituteurs et aux institutrices actuellement en fonctions un traitement qui devra sans le concours des suppléments de traitement égal au moins le montant du traitement et des allocations soumises à retenue dont ces maîtres jouissaient au 31 décembre 1889, en dehors des suppléments accordés par les communes, à titre facultatif, depuis la loi du 16 juin 1881.

Les instituteurs et institutrices titulaires dont les traitements seraient inférieurs à 1,200 fr., au cas où pendant cinq années ils n'auraient pas reçu ou ne recevraient pas d'avancement, bénéficieront à l'expiration de la cinquième année, d'une augmentation de 100 fr., jusqu'à ce qu'ils aient atteint le traitement de 1,200 fr.

La répartition, par classe, des maîtres et maîtresses actuellement en fonctions, sera effectuée en quatre annuités au plus, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1894.

Les maîtres et maîtresses en fonctions au 19 juillet 1889 pourront être promus à la seconde et à la première classe sans être pourvus du brevet supérieur.

Dispense du certificat d'aptitude pédagogique est accordée aux adjoints actuellement en fonctions et pourvus d'une nomination préfectorale antérieure au 30 octobre 1886.

Telle est, dans ses lignes générales, la loi que le Sénat vient d'adopter : Meme réduite à des proportions plus modestes que celle que la Chambre avait votée, elle réalise d'importantes améliorations ; elle impose au budget une charge de 14 millions que l'on propose de répartir sur quatre années à partir de 1894.

Comme le fait remarquer le rapporteur au Sénat, l'honorable M. Combes, un plus grand effort est actuellement irréalisable. Les instituteurs n'ont pas oublié que la loi des traitements, qui s'était ménagé une délai de huit années pour son

elle avait assuré ne pas en avoir.

— Je m'appelle Louise, avait-elle dit tranquillement.

— Quel est ton nom de famille.

— Je ne le connais pas.

— Où vivais-tu ?

— Chez une bonne dame qui est morte.

— Pourquoi t'es-tu sauvée ?

— Parce qu'on n'a pas voulu me garder.

C'est à la suite de cette conversation que dame Germance était entrée en scène.

— Là ! là ! ne vous effrayez pas, monsieur, dit-elle en montrant la joue rouge de sa victime. Quand elle et moi nous aurons fait connaissance, je vous promets qu'elle chariera droit.

Mascaret eut un bon rire, plein de condescendance.

— Oh ? je sais qu'on peut s'en remettre à toi pour toutes les choses sages, dit-il. Seulement, prends exemple sur moi, Germance, sois indulgente.

— Oui, oui, tout cela est très bien, mais que va-t-elle faire ici, cette créature ? Manger notre pain en restant les bras croisés ? Voilà ce que je ne souffrirai pas. Elle travaillera comme vous, comme moi, pardi.

— J'ai jamais dit que je ne voulais pas travailler, madame, balbutia Gertrude.

Mascaret redevint brusque et rude.

— On ne t'a pas interrogée ! Tais-toi ! cria-t-il en secouant le fourneau de sa pipe contre la table pour en faire tomber la cendre. Il faut voir ce qu'elle sait. Mets-lui un balai entre les mains, Germance.

application, va passer, avec le budget de 1894, à l'état de fait accompli.

C'est aussi 12 millions de plus qu'il y a de personnel de l'enseignement primaire se partageant en émoluments fixes et réguliers. La loi révisée donnera 14 millions ; elle les donnera par fractions égales dans un temps de quatre années.

Ce ne sont pas là des espérances, ce sont des réalités visibles et palpables, qui montrent que la sollicitude du Parlement est toujours en éveil dès qu'il s'agit de l'amélioration du sort des instituteurs, de ces dévoués et utiles serviteurs de la démocratie.

**Le 14 juillet à Cahors**

La pluie a singulièrement dérangé les réjouissances de la Fête nationale.

Seule, la retraite aux flambeaux organisée la veille par le 7<sup>e</sup> de ligne, a parfaitement réussi, une foule énorme l'accompagnait. Elle s'est arrêtée devant l'hôtel de ville où elle a joué deux morceaux.

Dans l'intervalle de ces deux morceaux, les jeunes élèves des écoles primaires communales, sous l'habile et intelligente direction de M. Lacoste, directeur du chant des écoles communales ont chanté sur la terrasse de la mairie : *Les Girondins, la Marche des bataillons scolaires, la Marseillaise et le Chant du Départ*, chants qui ont été frénétiquement applaudis par la foule.

Le 14, à neuf heures du matin, une grande revue d'honneur du 7<sup>e</sup>, passée par M. le colonel Delamare, commandant d'armes, a eu lieu sur les boulevards en présence des autorités civiles. Une pluie torrentielle est tombée sur nos malheureux soldats qui n'ont pas bronché et sont restés impassibles sous les douches qu'ils recevaient.

Avant le défilé qui a eu lieu, malgré la pluie, au milieu d'un immense concours de population, le colonel du régiment a remis la croix de la Légion d'honneur au capitaine Vinterheld ; M. le préfet, la médaille d'honneur au sapeur-pompier Vinel, pour divers actes de courage accomplis par cet intrépide citoyen ; le commandant de gendarmerie, la médaille militaire au gendarme Bénédicty, de la brigade de St-Géry.

A cette revue, nous avons remarqué la belle tenue des sapeurs pompiers qui ont défilé avec un entrain et une précision remarquables.

Les jeunes pupilles de la Société des Sauveteurs du Lot figuraient aussi à cette revue.

Après la revue, dans les salons de l'hôtel de ville, M. le maire a remis la médaille d'honneur décernée, sur la proposition de M. le préfet, par M. le ministre du commerce et de l'industrie, à M. Victor Couture, ouvrier plâtrier et conseiller municipal de Cahors.

Le mariage des rosiers a eu lieu à dix heures du matin devant un nombreux public. M. le maire a adressé aux jeunes rosiers un discours de circonstance qui a été chaleureusement applaudi.

Les jeux nautiques qui ont eu lieu à cinq heures, n'ont pas été trop contrariés par la pluie, aussi le public s'y est-il bruyamment amusé.

Le mauvais temps n'a pas permis de tirer le feu d'artifice et les illuminations se sont aussi ressenties de la pluie.

Le bal champêtre organisé sur les allées Fénelon, a duré jusqu'à une heure fort avancée de la nuit.

Germance n'attendit pas longtemps pour exécuter l'ordre de son maître. Le balai était pendu à la muraille contre l'horloge en bois brun. Elle le détacha et le tendant à Gertrude :

— Tu as entendu n'est-ce pas ! Eh bien, tâche de ne pas être fainéante.

L'enfant tenait le balai dans ses mains. Ses yeux étaient fixés à terre. On eût dit que sa pensée était ailleurs. Elle ne bonga pas. Germance la secoua par les deux épaules.

— Je conçois, maintenant, dit-elle, que vous ayez pris cette fille pour une idiote. Il y a des moments où l'on croirait qu'elle n'a pas entendu. Balaise !

Gertrude continua à demeurer immobile.

— Ah ! tu n'es pas plus docile que cela ! s'écria ce bon Monsieur Mascaret furieux. Attends un peu.

A son tour il la frappa. Mais sa large main trapue arracha à la martyre le cri de douleur qu'elle avait retenu en étant meurtrie par Germance. Atteinte dans la poitrine, elle alla rouler contre un escabeau sur lequel elle resta étendue, la tête entre ses mains.

— Je suis très bon ; mais je n'aime pas qu'on se moque de moi. Remets-la debout, Germance.

Gertrude se releva d'elle-même. Une seconde fois, la gouvernante plaça entre les mains de l'enfant le balai que dans sa chute, elle avait laissé échapper.

— Tu vois ce qu'il en coûte pour faire la sotte, hein ?

(A suivre.)

**Nos compatriotes**

Nous apprenons avec plaisir que M. Amadiou, Jean, élève en pharmacie, vient de subir avec succès l'examen de validation de stage.

**Lycée Gambetta**

Les jeunes Fréjaville, Gaston et Olié, Henri, élèves du lycée Gambetta, ont été déclarés admissibles aux épreuves écrites du baccalauréat de l'enseignement moderne (1<sup>re</sup> série).

**Distribution des prix**

La distribution des prix à l'Etablissement libre des Petits-Carmes aura lieu, mardi prochain, 25 juillet, à 10 h. du matin sous la présidence de M. Belvéze, chanoine, archiprêtre de la Cathédrale de Cahors.

**Conseil d'hygiène**

Le conseil d'hygiène de l'arrondissement de Cahors, s'est réuni jeudi à la préfecture, sous la présidence de M. Calès, secrétaire général.

Dans cette séance, le conseil a donné un avis favorable à une demande en autorisation d'établissement d'un magasin de chiffons à Cahors, place St-James, n° 1, sous la réserve que ce pétitionnaire se conformera aux prescriptions édictées par l'autorité municipale.

Un projet d'appropriation de l'Ecole des filles de Parnac a été approuvé.

A été également approuvé un projet d'appropriation d'une maison acquise par la commune de Laburgade en vue de l'installation d'une nouvelle maison d'école.

Un avis défavorable a été donné à l'ouverture d'un pensionnat à Bonneville (Prudhomat), le local étant insalubre.

Le conseil a enfin approuvé un projet d'agrandissement de la maison d'école de la commune de Lagardelle.

**Congrès socialistes**

Dimanche a eu lieu le congrès du groupe socialiste de la 1<sup>re</sup> circonscription de Cahors, pour la désignation de son candidat aux prochaines élections législatives.

Le congrès étant privé, nous ne pouvons rendre compte de cette réunion.

Nous savons cependant que le candidat désigné est M. Jean Bessières, herboriste à Paris.

M. Bessières est originaire de Crayssac : c'est un condamné de la Commune, qui fait actuellement partie du comité électoral du XX<sup>e</sup> arrondissement.

**Postes et télégraphes**

M. Rascaou, inspecteur des postes et des télégraphes à Lille, est nommé, à partir du 1<sup>er</sup> juillet 1893, inspecteur des postes et des télégraphes à Cahors, en remplacement de M. Grillon, nommé inspecteur à Montpellier.

**Instruction publique**

Notre compatriote M. Bonnefoy, économiste du lycée Gambetta, vient d'être nommé officier de l'Instruction publique.

Nos plus sincères félicitations à M. Bonnefoy.

**Médailles d'honneur**

Une médaille de bronze a été décernée à M. Pierre-Antoine Calvet, facteur rural à Lalbenque.

**Lycée**

Par décret, les prix de la pension et de la demi-pension, frais d'études, et conférences au lycée de Cahors, est fixé comme suit :

Classe enfantine, pension 400 fr. ; demi-pension, 250 fr. ; frais d'études, 40 fr.

Classe primaire : pension, 500 fr. ; demi-pension, 300 fr. ; frais d'études, 50 fr.

Division élémentaire : pension 600 fr., demi-pension, 350 fr., frais d'études, 60 fr.

Division de grammaire : pension, 650 fr. demi-pension, 400 fr. ; frais d'études, 100 fr.

Division supérieure : pension, 700 fr. ; demi-pension, 450 fr. ; frais d'études, 120 fr. ; frais de conférences, 60 fr.

**Société de Secours mutuels**

La société de Secours mutuels célébrera, dimanche prochain, 23 courant, la fête de St-Vincent-de-Paul, son patron.

Elle se réunira dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville, à 8 heures et demie du matin.

A neuf heures elle assistera, dans la chapelle des Cloîtres de l'Eglise Cathédrale, à une messe qui sera suivie d'une allocution et de la bénédiction du St-Sacrement. Après la cérémonie, la société rentrera dans le lieu ordinaire de ses séances pour entendre le rapport de son président M. Paul Cargardel.

**Société de topographie de France**

Le conseil d'administration de la société de topographie de France, siège social, 18, rue Visconti, fait un chaleureux appel aux topographes, ingénieurs, officiers explorateurs, géomètres, architectes, professeurs, instituteurs, conducteurs des ponts et chaussées, agents-voies et les invite à lui faire parvenir les travaux, cartes, plans, reliefs topographiques et géologiques, instru-

ments, photographies et collections qu'ils désiraient voir figurer à l'exposition du Progrès qui s'ouvrira très prochainement au palais de l'Industrie.

Cette année la société n'expose qu'à Paris.

**Convocation**

Un groupe d'ouvriers républicains socialistes se réunira demain mercredi, à 8 heures du soir, à la Bourse du travail, pour procéder à la formation de son bureau et d'un comité de propagande.

Tous les ouvriers cadurciens sont instamment priés d'y assister.

**Marché-foire du 15 juillet**

Le marché-foire du 15 juillet a été peu important :

Les bœufs destinés à la boucherie se sont vendus de 23 à 27 fr. les 50 kilos. Il n'y avait presque pas de bœufs de travail.

Les jeunes porcs se sont vendus de 10 à 25 fr. la pièce, selon grosseur.

Moutons ou brebis amenés : 500 environ. Le prix des gras était de 50 à 55 cent. le kilo.

Halle. — Blé en vente : 80 hectolitres ; vendus, 70 ; prix moyen, 16 fr. 50 l'hect.

Maïs en vente : 40 hectolitres ; vendus, 35 ; prix moyen, 14 fr. l'hect.

Marché. — Oisons : vendus de 4 à 5 fr. la paire.

Volailles grasses : 70 cent. le 1/2 kilo.

Canards : 55 cent. le 1/2 kilo.

Oufs : 60 cent. la douzaine.

La place a été bien approvisionnée de légumes et fruits.

**Incendie**

Dimanche matin, vers 5 h. 1/2, des passants étaient attirés par la fumée sortant de l'atelier du sieur Antoine Teulière, menuisier, rue Fénélon, 7.

L'alarme était aussitôt donnée, et les pompiers arrivés sur les lieux se mettaient bravement à l'œuvre. Le feu a été rapidement éteint. Il avait pris à des copeaux qui se trouvaient du côté opposé à la cheminée.

Deux armoires, dites lingères, ont été complètement brûlées et l'outillage a beaucoup souffert.

Les pertes peuvent être évaluées à 1,000 fr. environ. Elles sont couvertes par une assurance.

On ignore les causes de ce sinistre, mais on suppose que quelque fumeur sera entré dans l'atelier et aura jeté par mégarde un bout d'allumette ou de cigarette dans les copeaux. Le sieur Teulière ne fume pas.

**Frontenac**

Jeudi soir, un bien triste événement a jeté la consternation dans la petite commune de Frontenac, canton de Cajarc.

M. Joachim Montagne, âgé de 30 ans, et père de trois enfants, revenant d'une propriété située sur les bords de l'Aveyron, passait le Lot dans un bateau rempli d'eau à moitié, qu'il avait par imprudence négligé de vider. Arrivé au milieu de la rivière, le bateau coula et Montagne, entraîné par le courant, cria plusieurs fois : Au secours ! et disparut sous les flots.

A ses cris, les braves habitants du bourg se précipitèrent à son secours, mais malgré leurs recherches, le corps du malheureux Montagne n'a pu être retrouvé que dimanche.

**Sousecyrac**

Le sieur Afaux, de Sousecyrac, âgé de 33 ans, vient de se suicider en absorbant un verre d'eau dans lequel il avait fait tremper un paquet d'allumettes.

On attribue ce suicide à des chagrins de famille.

**Gourdon**

Le sieur Martin Thrivier, âgé de 32 ans, demeurant à Masclat, canton de Payrac, s'était rendu à Gramat soi-disant pour moissonner, mais en réalité dans l'espoir de commettre quelques méfaits.

En effet, en arrivant à Gramat, il descendit à l'hôtel Jouclas où il fit le malade pour pouvoir mieux étudier les habitudes des gens de la maison. Ces jours derniers, il profita d'un moment d'absence des maîtres pour crocheter le tiroir d'une armoire dans lequel se trouvait enfermée une somme de 385 fr., qu'il enleva et prit la fuite. Quand le maître d'hôtel entra, il s'aperçut du vol dont il venait d'être victime et le signala à la gendarmerie, qui s'empressa de courir après le fugitif, mais il était trop tard, car toutes les recherches sont restées infructueuses jusqu'à ce jour.

**ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS**

du 8 au 15 juillet 1893

**Naissances**

Laffite Marie, rue Vayrols, 1.

**Mariages**

Bédué Antoine, employé des postes et télégraphes, et Dides Berthe, institutrice.

Guilhou Louis, empl. des postes et télégraphes, et Caussanel Marie, dite Emma, s. p.

Soulié Raymond, peintre, et Contival Louise, robeuse.

Alayrac Augustin, voyageur de commerce, et Lafon Sara, s. p.

Austruy Antoine, cultivateur, et Delpont Rosalie. Escabasse Jean, cultiv., et Liauzu Anne, lingère. Mignot Pierre, cultiv., et Barthes Victorine, s. p.

**Décès**

Bonnet Louis, 5 mois, rue St-James.

Goublean Yvonne, 10 mois, rue Clément-Marot.

Benoît Jules, fondé de pouvoirs à la Trésorerie, 47 ans, célibataire, rue Fénélon, 1.

Rous Victor, ancien entrepreneur, 66 ans, rue Donzelle, 21.

Salacroup Jean, soldat au 7<sup>e</sup>, 22 ans (hospice).

Loubières Julienne, 7 mois, rue du Château, 18.

Theil Jules, soldat au 7<sup>e</sup>, 22 ans (hospice).

Haricot Louis, soldat au 7<sup>e</sup>, 23 ans (hospice).

Bastide Thérèse, s. p. 66 ans, veuve Mercadier, place Henri IV, 1.

Calvet Pierre, cultiv., 73 ans, quai de Regourd.

**SOCIÉTÉ GÉNÉRALE**

Pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France

Société anonyme fondée suivant décret du 4 mai 1864  
CAPITAL : 120 MILLIONS DE FRANCS  
Siège social, 54 et 56, rue de Provence, à Paris.

Agence de Cahors, rue Fénélon, 8.

Comptes de Chèques. — Dépôts à échéance fixe. Chèques directs sur France et Étranger. Ordres de Bourse. — Souscriptions. Avances et Opérations sur Titres. — Garde de Titres. Escompte et Encaissement d'Effets de Commerce. Escompte et Encaissement de Coupons.

( Paiement sans frais des coupons des C<sup>ies</sup> de l'Est, du Midi, d'Orléans, de l'Ouest, de Paris-Lyon-Méditerranée, etc.)

La SOCIÉTÉ GÉNÉRALE possède des Succursales dans les principaux quartiers de Paris et dans les principales villes de France.

Refusez absolument toute boîte de Pilules Suisses qui ne porte pas, sur l'étiquette, le timbre de garantie de l'Etat et sur la bande le nom du fabricant A. Hertzog, pharmacien, 28, rue de Grammont, à Paris.

Bien des gens hésitent à se purger de peur d'avaler des drogues nuisibles. Il est bon de leur faire savoir que la *Tisane Dussolin* ne peut en aucun cas le faire de mal tout en régénérant le sang et le rafraîchissant.

**AUDOUARD**

Ex-Professeur de PROTHÈSE ET DE CHIRURGIE DENTAIRES A PARIS LAURÉAT DE L'ACADÉMIE NATIONALE Membre de l'Association générale des Dentistes de France et de la Société d'Odontologie de Paris. CHIRURGIEN DENTISTE A BRIVE

Se rendra à Cahors, le 1<sup>er</sup> et le 3<sup>e</sup> samedi de chaque mois

Hôtel de l'Europe

DENTS & DENTIFIERS

De tous systèmes et à tous les prix

PRIX MODÉRÉS

Pour toutes les opérations relatives à l'art dentaire

FACILITÉ DE PAIEMENT

NOTA. — M. AUDOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive pour le consulter de bien vouloir lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance.

Adresse télégraphique : AUDOUARD, BRIVE

A VENDRE 25 fr. Dictionnaire Dupin de Vorepierre, relié en 2 gros volumes demi-chagrin ; a coûté 100 fr.

ON DEMANDE DES AGENTS D'ASSURANCES pour la Grêle et l'Incendie. — S'adresser rue Nationale, 77, Cahors.

Bicyclette à billes 80 f

S'adresser à M. CAMPAGNAC (château du Bar, p. Puy-l'Évêque) Caisse d'emballage comprise

Avis

M. J. Malinowski, ancien professeur de langues vivantes dans les Collèges et Lycées, donne des leçons d'Allemand, d'Anglais d'Italien, d'Espagnol et de Russe ; chez lui à Cahors, rue du Portail-Alban, 11, maison M<sup>me</sup> V<sup>e</sup> Monteoutié.

PRIX MODÉRÉS

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS**

**Bains de mer de l'Océan**

BILLETS D'ALLER ET RETOUR A PRIX RÉDUITS Valables pendant 33 jours

Pendant la saison des Bains de mer, du 1<sup>er</sup> Mai au 31 Octobre, il est délivré, à toutes les gares du réseau, des *Billets Aller et Retour* de toutes classes, à prix réduits, pour les stations balnéaires ci-après :

Saint-Nazaire, Pornichet, Escoubac la-Baule-Le Poulguen, Baz, Le Croisic, Guérande, Vannes (Port-Naval, Saint-Gildas-de-Ruiz), Plobarnel-Carnac, Saint-Pierre-Quiberon, Quiberon (Belle Ile-en-Mer), Lorient (Port-Louis, Larmor), Quimperlé (Pouldu), Concarneau (Bég-Mel, Fouesnant), Quimper (Bénodet), Pont-l'Abbé (Laogoz, Loctudy), Douarnenez, Châteaubleu (Pentrey, Crozon, Morgat).

1<sup>o</sup> Les Billets pris à toute gare du réseau située dans un rayon d'au moins 250 kilomètres des stations balnéaires ci-dessus comportent une réduction de 40 0/0 en 1<sup>re</sup> classe, de 35 0/0 en 2<sup>e</sup> classe et de 30 0/0 en 3<sup>e</sup> classe.

La durée de validité de ces billets (33 jours) peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes successives de 10 jours, moyennant le paiement, pour chaque période, d'un supplément égal à 10 0/0 du prix du billet.

Exceptionnellement :

Le voyageur porteur d'un billet délivré aux conditions qui précèdent pour les stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire inclus, au Croisic et à Guérande inclus, a la faculté d'effectuer, sans supplément de prix, soit à l'aller, soit au retour, le trajet entre Nantes et Saint-Nazaire, dans les bateaux de la Compagnie de la Basse-Loire.

Le voyageur porteur d'un billet délivré pour les au-delà de Vannes vers Auray, aura la faculté de s'arrêter à celles des stations suivantes qui seront comprises dans le parcours de son billet : Sainte-Anne-d'Auray, Auray, Hennebont, Lorient, Quimperlé, Rosporden et Quimper.

Le voyageur porteur d'un billet délivré aux conditions ci-dessus à destination de Vannes est autorisé à s'arrêter à Questembert à l'aller et à repartir de ce point au retour.

En outre, le voyageur porteur d'un billet délivré aux conditions qui précèdent, pour l'une quelconque des stations balnéaires ci-dessus, aura le droit de s'arrêter, une seule fois à l'aller ou au retour, pendant 48 heures, soit à Nantes soit en déca.

2<sup>o</sup> Les Billets pris à toute gare située dans un rayon inférieur à 250 kilomètres des stations balnéaires, comportent une réduction de 20 0/0 sur les prix des Tarifs généraux, sans toutefois que les prix à percevoir puissent excéder le prix applicable à un parcours de 250 kilomètres, ni être inférieurs au prix applicable à un parcours de 125 kilomètres.

Les billets doivent être demandés au Chef de Gare trois jours avant celui du départ.

**EXCURSIONS**

En Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux Stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire au Croisic et à Guérande.

4<sup>o</sup> Itinéraire 1<sup>re</sup> classe 86 fr. — 2<sup>e</sup> classe 63 fr. — Durée 30 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches, et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande, et retour à Paris, *viâ* Blois ou Vendôme, ou par Angers, *viâ* Chartres, sans arrêt sur le réseau de l'Ouest.

NOTA. — Le trajet entre Nantes et Saint-Nazaire peut être effectué, sans supplément de prix, soit à l'aller, soit au retour, dans les bateaux de la compagnie de la Basse-Loire.

La durée de validité de ces billets peut être prolongée une, deux ou trois fois de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du Billet.

2<sup>o</sup> Itinéraire 1<sup>re</sup> classe 54 fr. — 2<sup>e</sup> classe 41 fr. — Durée 45 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais, et retour à Paris, *viâ* Blois ou Vendôme.

En outre, il est délivré à toutes les gares du réseau d'Orléans, des Billets aller et retour comportant les réductions prévues au tarif spécial G. V. n° 2 pour des points situés sur l'itinéraire à parcourir, et *vice versa*.

Ces billets sont délivrés toute l'année, à Paris, à la gare d'Orléans (quai d'Austerlitz) et aux Bureaux succursales de la Compagnie, et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans, pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

EXCURSIONS EN AUVERGNE et dans le Limousin

Avec arrêt facultatif à toutes les gares du parcours. La Compagnie d'Orléans délivre du 1<sup>er</sup> Juin au 30 Septembre des billets d'Excursion en Auvergne et dans le Limousin valables pendant 30 jours, au départ des gares désignées ci-dessous, ainsi qu'aux gares et stations intermédiaires, aux prix réduits ci-après et comprenant les itinéraires A, B et C, déterminés comme suit :

ITINÉRAIRE A

L'itinéraire A comprend : 1<sup>o</sup> Le parcours circulaire ci-après défini : Vierzon, Bourges, Montluçon, Chamblet-Néris (bains de Néris), Evaux (bains d'Evau), Eygurande, Laqueuille (bains du Mont-Dore et de La Bourboule), Royat (bains de Royat), Clermont-Ferrand, Lagnac, Ussel, Limoges (par Tulle, Brive et St-Yrieix, ou par Eymoutiers), Vierzon.

2<sup>o</sup> Le parcours aller et retour entre le point de départ et le point de contact avec le circuit ci-dessus.

Le point de contact avec le circuit est Vierzon pour les points de départ Paris, Orléans, Blois, Tours, Le Mans, Angers, Nantes; St-Sulpice-Launier pour le point départ Poitiers; Limoges-Bénédictins pour le point de départ Angoulême; Brive pour les points de départ Périgueux, Bordeaux, Agen, Montauban et Toulouse.

ITINÉRAIRE B.

L'itinéraire B comprend : 1<sup>o</sup> Le parcours aller et retour du point de départ à Vierzon;

2<sup>o</sup> Le parcours circulaire ci-après défini : Vierzon, Bourges, Montluçon, Chamblet-Néris (bains de Néris), Evaux (bains d'Evau), Eygurande, Laqueuille (bains de la Bourboule et du Mont-Dore), Royat (bains de Royat), Clermont-Ferrand, Lagnac, Vic-sur-Cère, Arvant, Figeac, Rodez, Decazeville, Rocamadour, Brive, Limoges (par Saint-Yrieix ou par Uzerche), Vierzon.

Le point de contact avec le circuit ci-dessus est Limoges-Bénédictins, pour les points de départ Poitiers et Angoulême; Brive, pour les points de départ Bordeaux et Périgueux; Capdenac, pour les points de départ Agen, Montauban et Toulouse.

ITINÉRAIRE C

L'itinéraire C comprend : 1<sup>o</sup> Le parcours circulaire ci-après défini : Limoges-Bénédictins, Meymac, Eygurande, Laqueuille (bains de la Bourboule et du Mont-Dore), Royat (bains de Royat), Clermont-Ferrand, Lagnac, Vic-sur-Cère, Arvant, Figeac, Rodez, Decazeville, Rocamadour, Brive, Limoges (par Saint-Yrieix ou par Uzerche);

2<sup>o</sup> Le parcours aller et retour, entre le point de départ et le point de contact avec le circuit ci-dessus.

Le point de contact avec le circuit ci-dessus est Limoges-Bénédictins, pour les points de départ Poitiers et Angoulême; Brive, pour les points de départ Bordeaux et Périgueux; Capdenac, pour les points de départ Agen, Montauban et Toulouse.

PRIX DES BILLETS

GARES de départ	ITINÉRAIRE A 1 <sup>re</sup> cl. 2 <sup>e</sup> cl.	ITINÉRAIRE B 1 <sup>re</sup> cl. 2 <sup>e</sup> cl.	ITINÉRAIRE C 1 <sup>re</sup> cl. 2 <sup>e</sup> cl.
Paris	98 f. 73 f.	120 f. 90 f.	» f. » f.
Orléans	86 64	108 81	» »
Blois	86 64	108 81	» »
Tours	91 68	113 85	» »
Le Mans	103 77	123 94	» »
Angers	103 77	123 94	» »
Nantes	113 87	133 104	» »
Poitiers	91 68	» »	91 68
Angoulême	91 68	» »	86 64
Périgueux	86 64	» »	81 60
Bordeaux	98 73	» »	98 73
Agen	98 73	» »	91 68
Montauban	98 73	» »	86 64
Toulouse	103 77	» »	91 68

La durée de validité de ces billets (30 jours) peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes successives de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période d'un supplément égal à 40 % du prix du billet.

Il est délivré à toute station du réseau d'Orléans, pour une autre station du réseau située sur l'itinéraire des billets de voyage circulaires ci-dessus, ou inversement, des billets aller et retour de 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> classe, aux prix du tarif G. V. n° 2.

On délivre des billets à toutes les gares du réseau d'Orléans, pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance.

AVIS ESSENTIEL. — Les prix ci-dessus ne comprennent pas le parcours de terre dans les services de correspondance avec le chemin de fer.

Bibliographie

LIBRAIRIE DE FIRMIN DIDOT ET C<sup>o</sup> 56, RUE JACOB, A PARIS

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE Sous la direction de Mme EMMELINE RAYMOND

La Mode illustrée, tout en restant ce qu'elle a été jusqu'ici avec tant de succès, c'est-à-dire le journal par excellence des travaux utiles et des tableaux d'agrément, fait actuellement paraître, avec chaque numéro, sans augmentation de prix, un supplément consacré à des romans illustrés, choisis de façon à intéresser tous les membres de la famille; les 52 numéros qu'elle publie chaque année contiennent plus de 2,000 dessins de toutes sortes : dessins de modes, de tapisserie, de crochet, de broderie, plus 24 feuilles contenant les patrons en grandeur naturelle de tous les objets constituant la toilette, depuis le linge jusqu'aux robes, manteaux, vêtements d'enfants, etc.

Le public n'est pas contraint à s'abonner pour l'année entière; il peut s'abonner à l'essai pour trois mois.

Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C<sup>o</sup>, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre pour chaque trois mois et en prenant le soin de les adresser par lettre recommandée.

Prix pour les départements : 1<sup>re</sup> édition : 3 mois, 3 fr. 50; 6 mois, 7 fr.; 12 mois, 14 fr. — 4<sup>e</sup> édition, avec une gravure colorée chaque numéro : 3 mois, 7 fr.; 6 mois, 13 fr. 50; 12 mois, 25 fr.

S'adresser également, soit aux bureaux de poste, soit aux libraires des départements.

PROTECTEURS DE LA CHAUSSURE

Système BLAKEY, à 0 fr. 50 la carte Brevet S. G. D. G.

Enclume de Famille Système breveté S. G. D. G. Prix 2 fr.

Toute personne soucieuse de ses intérêts doit employer le Protecteur de la Chaussure, système BLAKEY. Adopté par l'armée dans quatre corps d'armée.

Essayer le Protecteur, c'est l'adopter. — Recommandé d'une façon particulière aux institutions et aux pères de famille.

Machines à coudre de tous systèmes, Vélocipèdes, Timbres caoutchouc, Brillant oriental pour meubles et parquets. Lessiveuses Soleil.

Écharpes pour maires et adjoints EN VENTE : chez M. J. LARRIVE, rue de la Liberté, 16, Cahors. Seul représentant et dépositaire.

Vins de Bordeaux-Médoc

Vins vieux blancs et rouges au détail et vins en fûts, Cognacs, Rhums, Armagnacs et Champagnes, tous articles de marque et garantis. Vente à Cahors, 19, rue Saint-Barthélemy, chez M. Lasserre, ancien chef de section.

EAU MINÉRALE NATURELLE

BI-CARBONATÉE SODIQUE

Saint-Julien de Jordanne (Cantal)

Médaille obtenue à l'Exposition Industrielle du Cantal

La bouteille (verre non compris) 0<sup>fr</sup> 30 La caisse de 21 bouteilles... 6 00

S'expédie dans tout le département du Lot. — Transport à la charge du destinataire.

M. Magot, pharmacien, 10, rue de la Liberté, à Cahors.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

SERVICE D'ÉTÉ (1<sup>er</sup> Juillet 1893)

De Paris à Toulouse

	17	5	21	35	1125
	OMNIBUS 1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> classes	EXPRESS 1 <sup>re</sup> classe	EXPRESS 1 <sup>re</sup> classe	DIRECT 1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> classes	OMNIBUS
PARIS.....	départ. 3 <sup>h</sup> 10 <sup>s</sup>	9 <sup>h</sup> mat	7 <sup>h</sup> 50 <sup>s</sup>	11 soir	—
BRIVE.....	arrivée. 6 40	6 20	5 7	midi 32	7 <sup>h</sup> 5 soir
	départ. 6 50	6 46	5 14	1 10	8 3
SOULLAC.....	arrivée. 7 48	7 27	5 55	2 8	8 8
	départ. 7 53	7 30	5 58	2 14	8 11
CAZOULÈS.....	arrivée. 8 »	—	—	2 21	8 18
	départ. 8 2	—	—	2 22	8 21
Lamothe-Fénelon.....	8 15	—	—	2 35	8 34
Nozac.....	8 25	—	—	2 45	8 44
GOURDON.....	8 39	8 »	6 26	3 »	8 58
Saint-Clair.....	8 49	—	—	3 10	9 8
Dégagnac.....	9 1	—	—	3 22	9 20
Thédirac-Peyrilles.....	9 12	—	—	3 33	9 31
Saint-Denis-Catus.....	9 23	—	—	3 45	9 43
Espère.....	9 32	—	—	3 54	9 52
CAHORS.....	arrivée. 9 43	8 41	7 7	4 5	10 3 soir
	départ. 9 58	8 47	7 12	4 20	7 30 matin
Sept-Ponts.....	10 8	—	—	4 31	7 42
Cieurac.....	10 22	—	—	4 47	8 »
Labenque.....	10 29	—	—	4 56	8 9
Caussade.....	11 2	9 31	7 54	5 31	8 45
MONTAUBAN.....	arrivée. 11 37	9 58	8 20	6 11	9 28
	départ. 11 h. 49 midi 2	10 23	8 26	6 25	—
TOULOUSE.....	arrivée. 11 h. 49 midi 2	11 10 <sup>s</sup>	9 14 <sup>m</sup>	7 55 <sup>matin</sup>	—

De Toulouse à Paris

	16	1140	26	1126	1136	40
	EXPRESS 1 <sup>re</sup> classe	OMNIBUS	EXPRESS 1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> classes	OMNIBUS	OMNIBUS	OMNIBUS
TOULOUSE.....	départ. 2 <sup>h</sup> 25 <sup>matin</sup>	—	5 <sup>h</sup> 50 <sup>matin</sup>	—	9 <sup>h</sup> 25 <sup>matin</sup>	6 <sup>h</sup> mat
MONTAUBAN.....	arrivée. 3 14	—	7 10	—	10 40	7 15
	départ. 3 24	4 15 <sup>matin</sup>	7 30	—	10 50	7 30
Caussade.....	3 49	4 56 <sup>matin</sup>	7 58	—	11 31	8 11
Labenque.....	—	5 38	—	—	midi 13	8 54
Cieurac.....	—	5 46	—	—	midi 21	9 2
Sept-Ponts.....	—	5 58	—	—	midi 33	9 14
CAHORS.....	arrivée. 4 32	6 6	8 46	—	midi 41	9 22
	départ. 4 38	6 30	8 54	6 5	—	9 30
Espère.....	—	6 45	—	6 20	—	9 44
Saint-Denis-Catus.....	—	6 59	—	6 33	—	9 57
Thédirac-Peyrilles.....	—	7 14	—	6 48	—	10 11
Dégagnac.....	—	7 23	—	6 57	—	10 20
Saint-Clair.....	—	7 33	—	7 6	—	10 29
GOURDON.....	5 23	7 49	9 42	7 23	—	10 43
Nozac.....	—	7 58	—	7 32	—	10 52
Lamothe-Fénelon.....	—	8 7	—	7 42	—	11 1
CAZOULÈS.....	arrivée. —	8 16	—	7 52	—	11 10
	départ. —	8 18	—	7 54	—	11 12
SOULLAC.....	arrivée. 5 47	8 25	10 6	8 2	—	11 19
	départ. 5 50	8 31	10 9	8 9	—	11 25
BRIVE.....	arrivée. 6 32	9 37 <sup>s</sup>	10 53	9 17 <sup>m</sup>	—	midi 27
	départ. 7 »	—	11 3	—	—	midi 55
PARIS.....	arrivée. 4 37 <sup>matin</sup>	—	10 21 <sup>m</sup>	—	—	11 38 <sup>matin</sup>

De CAHORS à LIBOS

	Omnibus	Poste	Omnibus
CAHORS. — D.	6 <sup>h</sup> 40	12 <sup>h</sup> 50	6 <sup>h</sup> 13
Mercuès.....	6 54	1 47	6 27
Arrêt Douelle	6 58	»	6 31
Parnac.....	7 5	1 15	6 38
Luzech.....	7 11	1 22	6 45
Castelfranc.....	7 24	1 35	6 57
Arrêt Prayssac	7 27	»	7 »
Puy-l'Évêque.....	7 36	1 46	7 8
Duravel.....	7 43	1 54	7 15
Soturac-Touzac	7 51	2 3	7 23
Fumel.....	8 »	2 13	7 32
LIBOS. — A.	8 6	2 49	7 38
BORDEAUX. — D.	3 51	8 11 m	4 45
PARIS. — Ar.	11 36	4 37	10 21 <sup>m</sup>

De LIBOS à CAHORS

	Poste	Omnibus	Omnibus
PARIS. — D.	7 <sup>h</sup> 50 <sup>s</sup>	11 <sup>h</sup> 10 <sup>s</sup>	7 <sup>h</sup> 38 <sup>m</sup>
BORDEAUX. — D.	» »	6 10	3 34
LIBOS. — D.	8 29	3 30	9 10 <sup>m</sup>
Fumel.....	8 33	3 37	9 16
Soturac-Touzac	8 45	3 49	9 26
Duravel.....	8 52	3 58	9 33
Puy-l'Évêque.....	8 59	4 7	9 40
Arrêt Prayssac	9 6	»	9 47
Castelfranc.....	9 11	4 23	9 53
Luzech.....	9 22	4 36	10 3
Parnac.....	9 31	4 46	10 11
Arrêt Douelle	9 36	»	10 16
Mercuès.....	9 41	4 57	10 21
CAHORS. — A.	9 53	5 16	10 37

De CAHORS à CAPDENAC

	Omnibus	Omnibus	Omnibus
CAHORS. — D.	7 <sup>h</sup> 45	1 <sup>h</sup> 29	5 <sup>h</sup> 23
Cabessut, halte	7 54	1 38	5 32
Arcambal.....	8 4	1 49	5 42
Vers.....	8 12	1 58	5 50
Saint-Géry.....	8 20	2 6	5 57
Conduché.....	8 32	2 19	6 9
St-Cirq, halte	8 38	2 26	6 15
St-Martin-Lab.	8 48	2 36	6 24
Calvignac, hal.	8 55	2 44	6 31
Cajarc.....	9 8	2 57	6 44
Montbrun, hal.	9 18	3 8	6 54
Lamadoleine.....	9 27	3 18	7 3
Toirac.....	9 40	3 31	7 13
Lamadoleine.....	9 40	3 31	7 13
CAPDENAC. — A.	9 52	3 44	7 27

De CAPDENAC à CAHORS

	Omnibus	Omnibus	Omnibus
CAPDENAC. D.	7 47	11 <sup>h</sup> 10	5 <sup>h</sup> 23
Lamadoleine.....	7 59	11 22	5 35
Toirac.....	8 10	11 34	5 46
Montbrun, hal.	8 18	11 43	5 54
Cajarc.....	8 30	11 55	6 8
Calvignac, hal.	8 40	12 6	6 15
St-Martin-Lab.	8 49	12 14	6 25
St-Cirq, halte.	8 57	12 23	6 33
Conduché.....	9 3	12 30	6 39
Saint-Géry.....	9 18	12 45	6 53
Vers.....	9 23	12 51	6 58
Arcambal.....	9 31	1 6	7 6
Cabessut, halte.	9 44	1 11	7 16
CAHORS. — A.	9 49	1 19	7 24

ON DEMANDE

pour une Société de Prévoyance, des agents généraux bien posés pour chaque arrondissement non pourvu. Indemnité mensuelle 175 francs, et remises sur affaires. Situations analogues pour agents cantonaux. Ecrire avec références à M. de Montbressac, directeur, 5, rue St-Joseph, Paris.

EXPOSITION



CAHORS 1881

B. DOUCÈDE

Marchand Tailleur, à Cahors, rue de la Liberté

M. DOUCÈDE a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'il vient de recevoir toutes les marchandises Haute-Nouveauté, saison d'été.

Il livrera, comme toujours, les commandes qu'on voudra bien lui faire, aux prix les plus modérés.

M. Doucède envoie